

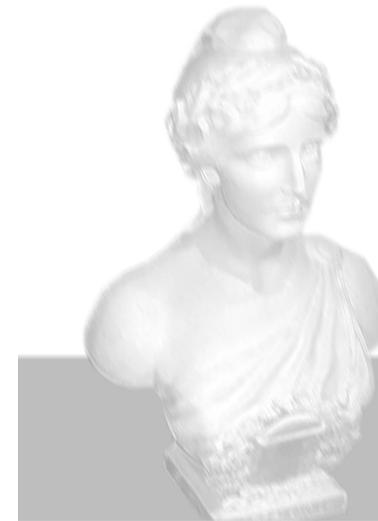
PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Organisé dans le cadre du GAEL (Groupe d'Analyses Électorales)
AFSP (Association Française de Science Politique)

Les symptômes sont connus : importance de l'abstention, progression des votes blancs et nuls, succès des candidats « populistes » et des programmes protestataires, défiance à l'égard des hommes politiques, affaiblissement des identifications partisans et des médiations politiques et sociales, volatilité et imprévisibilité de plus en plus grandes des votes... etc. Le diagnostic se montre volontiers inquiet : tour à tour " en crise ", " inachevée ", " imparfaite ", " désenchantée ", la démocratie s'analyse aujourd'hui à travers ses déficits, ses lacunes et ses langueurs. Les spécialistes ne cessent depuis une quinzaine d'années de s'interroger sur ce malaise de la représentation politique qui affecte la plupart des démocraties occidentales. Au-delà des nombreuses tentatives d'explication du phénomène, un certain nombre de mesures ont été prises récemment par les gouvernements afin de faciliter la participation électorale : inscription d'office des jeunes électeurs dès leur majorité, simplification du vote par correspondance et/ou du vote par procuration, vote à domicile, élargissement des plages horaires, campagnes d'incitation civique. A ces modifications de l'administration électorale, s'ajoutent des projets visant à comptabiliser les bulletins blancs, et surtout un certain nombre de propositions de loi destinées à instituer, notamment en France, le vote obligatoire.

Si le vote obligatoire existe dans certains pays (Belgique, Luxembourg, Grèce, Turquie, Australie, etc.), il n'a jamais en France fait l'objet d'une véritable attention philosophique, juridique et politique. Curieusement, l'histoire de la construction intellectuelle et pratique du suffrage universel semble avoir fait l'économie d'un débat significatif sur l'opportunité ou non de lier l'expérience de la démocratie représentative et la constitution d'un délit d'abstention. Malgré la distinction canonique entre l'électorat comme droit subjectif et l'électorat comme fonction qui a alimenté une part importante de la théorie politique et de la doctrine juridique, la question de l'obligation juridique de voter n'a été que très rarement posée, et lorsqu'elle le fut, elle s'attira un consensus assez large de réponses indignées au nom du respect de la liberté et de la responsabilité de l'électeur.

Ce colloque entend donc à travers l'étude de l'idée et des pratiques du vote obligatoire contribuer à la réflexion plus générale sur le devenir de la démocratie représentative, sur la reconsidération de ses sources historiques de légitimité et la nécessité pour elle de se reconstruire autour d'un pacte social renégocié.



LE VOTE OBLIGATOIRE

20/21 OCTOBRE 2005
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE

Jeudi 20 octobre / après-midi

13h30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h00 - OUVERTURE DU COLLOQUE PAR

- Jean-Louis THIÉBAULT, directeur de l'IEP
- Michel HASTINGS, IEP Lille, directeur du Cepen
- Jean-Michel DE WAELE, ULB, directeur du GASPPECO

14h30 - 1^E SESSION : « DÉSAFFECTATION ÉLECTORALE : FORMES ET RÉPONSES » Sous la Présidence de Michel HASTINGS, IEP Lille -Cepen

14h30 - Pascal DELWIT, Université Libre de Bruxelles, Cevipol,
« L'introuvable électeur? La participation en Europe depuis 1945 »

14h50 - Anne MUXEL, Cevipof,
« La montée des abstentions : déficit démocratique ou vitalité politique ? »

15h10 - Nicolas SAUGER, Cevipof,
« Vulnérabilité et domination électorales : l'impact de la structure de la compétition politique sur la participation en France depuis 1958 »

15h30 - DISCUSSION / 16h00 - PAUSE

16h20 - Sarah BIRCH, Université d'Essex,
« Compulsory voting and electoral integrity »

16h40 - Elise FÉRON, IEP Lille - Cepen-CIR
« Mobiliser sans culpabiliser. La question du devoir électoral et les campagnes d'incitation civique »

17h00 - DISCUSSION

Responsables scientifiques :
Michel HASTINGS, IEP Lille - Cepen
Jean-Michel DE WAELE, ULB, GASPPECO

Plan d'accès au colloque
<http://iep.univ-lille2.fr>

Vendredi 21 octobre / matin

09h00 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09h10 - 2^E SESSION « LA FRANCE ALLERGIQUE AU VOTE OBLIGATOIRE » Sous la Présidence de Annie LAURENT, responsable du GAEL

09h10 - Justine LACROIX, Université Libre de Bruxelles, Cevipol,
« Liberalisme et obligation civique »

09h30 - Christian-Marie WALLON-LEDUCQ, Université de Lille 2, Ceraps,
« Le vote, le droit, l'obligation »

09h50 - Yves DELOYE, Université de Paris I, Institut de France
« Chronique d'une allergie française. L'obligation électorale contre le vote obligatoire »

10h10 - DISCUSSION / 10h45 - PAUSE

11h05 - Michel HASTINGS, Institut d'Etudes politiques de Lille, Cepen,
« De la conscription électorale. Les projets de vote obligatoire sous la III^e république »

11h25 - Bernard DOLEZ, Université de Nantes, Ceraps,
« Le vote obligatoire des grands électeurs sénatoriaux. Retour sur une anomalie française »

11h45 - DISCUSSION

Vendredi 21 octobre / après-midi

14h00 - 3^E SESSION « LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES » Sous la Présidence de Jean-Michel DE WAELE, ULB, GASPPECO

14h00 - Jean-Benoît PILET, Université Libre de Bruxelles, Cevipol,
« Comprendre les positions vis-à-vis du vote obligatoire en Belgique : entre conviction et stratégie »

14h20 - André BLAIS, Université de Montréal et Antoine BILODEAU, Concordia University
« L'impact à long terme du vote obligatoire. Qu'arrive-t-il lorsqu'on quitte un pays où le vote est obligatoire ? »

14h40 - Risto ALAPURO, Université de Helsinki,
« L'expérience socio-historique de construction du suffrage universel dans les pays nordiques »

DISCUSSION / 15h40 - PAUSE

16h00 - Thanis DIAMANTOPOULOS, Université Panteion d'Athènes,
« Racines historiques du scrutin obligatoire en Grèce »

16h20 - Joop VON HOLSTEIN et Galen IRVIN, Université de Leiden,
« Scarfman's parcel. Old and new thoughts on the abolition of compulsory voting in the Netherlands »

16h40 - DISCUSSION / 17h30 - FIN DES TRAVAUX